

« À la polémique succède la reconnaissance »

CCO WIKIMEDIA COMMONS



L'histoire des incorporés de force revêt de forts enjeux mémoriels. Le tout nouveau « Mur des noms » est un symbole fort d'apaisement. ENTRETIEN AVEC FRANCK LEROY, PRÉSIDENT DE LA RÉGION GRAND EST

HISTORIA – Dans la mémoire des Alsaciens et des Mosellans, quelle place occupe l'histoire des incorporés de force, plus de quatre-vingts ans après la fin de la guerre ?

Franck Leroy – En Alsace et en Moselle, cette histoire tient encore une place très importante dans les mémoires. Le traumatisme de l'incorporation de force a traversé les générations. D'une part parce que certains de ces soldats tués pendant la guerre ou morts en captivité ont laissé les familles dans le chagrin, d'autre part parce que demeure dans la mémoire nationale, de manière très injuste, une forme de suspicion à l'égard de ces Alsaciens et Mosellans. Partant de ce constat, il était essentiel de rendre hommage à ces hommes et à ces femmes, de les reconnaître dans leur statut de victime. J'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec des associations qui militent pour le devoir mémoriel à l'égard des incorporés de force. Quand le président de la République, à Strasbourg, le 23 novembre 2024, a annoncé la panthéonisation de Marc Bloch et en a appelé à la reconnaissance et à l'enseignement de la tragédie des « malgré-nous », on a senti une forme de soulagement.

Comment est né le projet du « Mur des noms » ? Vient-il pallier un manque sur le plan mémoriel ?

Le mémorial Alsace-Moselle, à Schirmeck, raconte l'histoire très spécifique de ces deux territoires mais il était

dépourvu d'un espace d'hommage aux « malgré-nous » et aux autres victimes. Le projet d'honorer leur mémoire est né de la volonté de mes deux prédécesseurs, Philippe Richert et Jean Rottner. Ce sujet sensible était régulièrement présent dans les conversations et revenait à chaque commémoration. L'idée a donc germé d'inscrire dans la pierre – en l'occurrence dans le numérique – le nom de ces victimes pour qu'elles ne soient pas oubliées. La création retenue est très contemporaine avec un mode d'utilisation du numérique qui permet d'enrichir le profil d'un certain nombre de victimes, ce qu'un monument commémoratif classique n'aurait pas permis. La liste des incorporés de force n'est pas figée et fait l'objet d'évolutions. La forme que nous avons retenue pour ce monument permettra donc d'actualiser à la fois la liste et la connaissance de chacune de ces victimes au fur et à mesure que les travaux des historiens progresseront. Nous avons ainsi misé sur une approche évolutive mais aussi interactive qui correspond à un mode d'expression auquel les jeunes sont très sensibles. À la polémique succèdent aujourd'hui l'apaisement et la reconnaissance de la dignité des victimes. Il était grand temps d'écrire ce nouveau chapitre.

En quoi le mémorial Alsace-Moselle de Schirmeck vous est-il apparu comme le plus propice pour accueillir ce monument commémoratif ?

Le nom de Schirmeck est synonyme de la répression menée par les nazis contre les Français des territoires annexés parce qu'ils les jugeaient rétifs à la germanisation. Non loin de l'actuel mémorial s'élevait le camp de sûreté de Schirmeck-Vorbruck destiné aux Alsaciens et Mosellans réfractaires au régime nazi. On est donc sur un site mémoriel puissant, d'où l'on aperçoit au loin le camp de Natzweiler-Struthof. Soulignons aussi que le mémorial est un lieu de plus en plus fréquenté grâce à un remarquable travail d'animation et d'exposition. Sur l'année 2025, le site a enregistré 64 260 visiteurs (dont 39 793 scolaires) soit une hausse de 36,96 % depuis 2022. On constate cette même hausse de fréquentation sur d'autres sites mémoriels de notre territoire, par exemple le musée du fort de la Pompelle, à Reims, qui affiche une progression de 45,62 % sur les trois dernières années ou le Hartmannswillerkopf (Haut-Rhin) en hausse de 52,26 % dans le même laps de temps. Le retour de la guerre à proximité immédiate de l'Europe suscite de la part des familles et du monde éducatif un besoin d'explication du phénomène guerrier.

Ce monument rend-il hommage uniquement aux incorporés de force ?

Pas seulement, car parmi les 40 000 victimes alsaciennes et mosellanes au cours de la Seconde Guerre mondiale se trouvent les incorporés de force, les combattants sous uniforme français, les résistants, les victimes civiles et les victimes de la Shoah et des autres persécutions nazies (Roms, Témoins de Jéhovah, homosexuels et malades psychiatriques). Il nous est donc apparu légitime de profiter de ce mémorial et du « Mur des noms » pour rendre hommage à toutes ces femmes et à tous ces hommes. **PROPOS RECUEILLIS PAR ÉRIC PINCAS**